

Rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2026

La Banque Postale Home Loan SFH est une société anonyme de droit français agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat. Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont composés de prêts à l'habitat et des titres suffisamment sûrs et liquides, éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Le présent rapport concernant la qualité des actifs de La Banque Postale Home Loan SFH est établi, avec des chiffres au 30 juin 2026, en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du Comité de réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et de l'instruction ACPR n°2022-I-04 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés inscrits au bilan ou reçus en garantie.

I – Prêts garantis

1) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créance	Encours (en MEUR)
Créances commerciales	
Crédits à l'exportation	
Crédits de trésorerie	
Crédits à l'équipement	
Crédits investisseurs à l'habitat	28 221
Crédits promoteurs	
Autres crédits	
Total	28 221

Types de contrepartie	Encours (en MEUR)
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	
Particuliers	28 221
Autres	
Total	28 221

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont garantis par Crédit Logement (société de financement). Les prêts sont valorisés à leur valeur nominale ou à la valeur correspondant au produit de la quotité définie aux articles R. 313-20 et R. 513-1 du Code Monétaire et Financier (CMF). Il n'y a pas de créances douteuses ou de créances impayées dans le cover pool.

Types de garantie	Encours (en MEUR)
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation*	10 595
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	
Caution délivrée par un établissement de crédit ou une société de financement [#]	14 942
Caution délivrée par une entreprise d'assurance	
Garantie du Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété**	2 684
Total	28 221

[#] : il s'agit des crédits cautionnés par la société de financement "Crédit Logement".

* : 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale ont été intégrés à cette catégorie.

** : 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale ont été intégrés à cette catégorie.

2) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Types de garantie	Capital restant dû (en MEUR)	Produit de la quotité définie aux articles R. 313-20 et R. 513-1 (CMF) et de la valeur ^{###} du bien financé (en MEUR)	Total (en MEUR)
Hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation*	8 835	1 760	10 595
Garantie du Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété**	2 500	184	2 684
Caution délivrée par un établissement de crédit ou une société de financement [#]	12 023	2 920	14 942
Total	23 358	4 864	28 221

[#] : il s'agit des crédits cautionnés par la société de financement "Crédit Logement".

^{###} : la méthode de valorisation des biens est définie dans la procédure publique sur le site de LBP HL SFH.

* : 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale ont été intégrés à cette catégorie.

** : 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale ont été intégrés à cette catégorie.

3) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation				Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux (en M€)	
	NON PAS*		PAS**					
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
2006	5	299	-	-	10	651	16	950
2007	12	628	-	-	27	1 476	40	2 104
2008	15	673	-	-	36	1 875	51	2 548
2009	21	783	-	-	74	2 909	95	3 692
2010	36	991	-	-	169	4 960	205	5 951
2011	60	2 240	-	-	185	7 256	246	9 496
2012	97	3 384	0	5	142	5 552	239	8 941
2013	137	3 760	119	2 573	215	6 133	471	12 466
2014	248	5 704	203	3 926	225	5 285	675	14 915
2015	383	7 269	469	6 993	619	11 478	1 471	25 740
2016	416	6 622	562	7 846	920	14 116	1 898	28 584
2017	438	5 204	699	8 312	1 555	19 501	2 691	33 017
2018	453	4 744	602	7 022	1 301	13 999	2 356	25 765
2019	670	6 200	828	8 429	1 928	19 025	3 427	33 654
2020	1 196	8 944	1 036	9 025	1 149	10 872	3 382	28 841
2021	1 606	10 178	491	3 686	1 342	9 369	3 439	23 233
2022	954	5 888	254	1 297	2 549	15 304	3 757	22 489
2023	617	4 355	80	492	1 092	6 616	1 789	11 463
2024	356	2 963	23	239	1 017	7 289	1 395	10 491
2025	176	1 271	0	5	378	2 631	554	3 907
2026	13	91	-	-	10	66	23	157
Total	7 912	82 191	5 367	59 850	14 942	166 363	28 221	308 404

*Non PAS : prêts autres que les prêts d'accession sociale

**PAS : prêts d'accession sociale bénéficiant d'une sûreté réelle de 1er rang pour 50 % de l'encours et d'une garantie du fonds de garantie de l'accession sociale (FGAS) pour 50 % de l'encours.

4) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation				Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux (en M€)	
	NON PAS*		PAS**		Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts				
0	2	1 911	1	608	7	5 065	10	7 584
1	19	2 999	6	969	68	8 843	94	12 811
2	46	3 188	18	1 346	140	8 298	204	12 832
3	82	3 493	30	1 508	234	9 034	346	14 035
4	122	3 719	49	1 786	330	9 451	501	14 956
5	128	3 241	72	2 083	377	8 837	577	14 161
6	146	3 191	106	2 474	496	9 575	748	15 240
7	172	3 065	112	2 337	449	7 434	733	12 836
8	199	3 207	160	2 867	562	8 311	921	14 385
9	246	3 334	231	3 559	597	7 603	1 074	14 496
10	259	3 248	246	3 450	592	6 781	1 098	13 479
11	281	3 383	255	3 151	763	7 683	1 300	14 217
12	302	3 198	253	2 964	641	6 016	1 196	12 178
13	312	3 311	299	3 374	807	7 310	1 418	13 995
14	480	4 320	400	3 977	706	5 885	1 586	14 182
15	650	5 157	400	3 773	785	5 881	1 835	14 811
16	493	3 941	445	3 905	1 036	7 207	1 974	15 053
17	453	3 429	324	2 677	813	5 466	1 590	11 572
18	502	3 661	487	3 834	1 172	7 794	2 160	15 289
19	709	4 435	679	4 694	628	4 043	2 015	13 172
20	914	5 135	422	2 635	668	3 773	2 003	11 543
21	661	3 442	228	1 058	1 509	7 517	2 398	12 017
22	412	2 251	114	585	771	3 798	1 296	6 634
23	207	1 266	30	214	511	3 062	748	4 542
24	101	591	4	22	269	1 633	373	2 246
25	12	75	-	-	11	63	23	138
Total	7 912	82 191	5 367	59 850	14 942	166 363	28 221	308 404

5) Répartition des encours éligibles de prêts garantis selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont cautionnés par Crédit Logement, société de financement qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale.

Les notations long terme de Crédit Logement sont Aa3 chez Moody's (dernière revue datant du 9 décembre 2025) et AAL chez DBRS (dernière revue datant du 27 mai 2025).

La notation de Crédit Logement correspond donc au 1er échelon de qualité de crédit au sens de la réglementation : la pondération affectée aux prêts à l'habitat cautionnés par Crédit Logement est ainsi de 100%. Les encours de prêts sont répartis selon le tableau rapporté au paragraphe I-2.

NB : les prêts à l'habitat garantis par une sûreté réelle de premier rang (ou équivalent) sont également pondérés à 100%.

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

La Banque Postale Home Loan SFH a des expositions sur le Fonds de Résolution Unique (FRU) et des expositions garanties par le Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété (FGAS).

Expositions sur les obligations d'état :

La Banque Postale Home Loan SFH ne possède plus d'exposition sur l'Etat sous forme d'OAT.

Expositions sur le Fonds de Résolution Unique (FRU) :

Au 30 juin 2026, le cumul des fonds déposés par Banque Postale Home Loan SFH auprès du FRU s'élève à 1.09 million d'euros.

Les expositions garanties par le Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété (FGAS) correspondent à 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale détaillés aux paragraphes 2 et 3.

8) Répartition des expositions pour une distribution du CRD écrêté (produit de la quotité définie aux articles R. 313-20 et R. 513-1 (CMF) et de la valeur du bien financé) des PAS en fonction de la durée résiduelle du prêt :

Durée résiduelle	Expositions Garanties par des personnes publiques Encours (en M€)	Nombre d'expositions concernées
-	-	-
1	-	-
2	-	-
3	-	-
4	-	-
5	-	-
6	-	-
7	-	-
8	0.01	5
9	0.00	1
10	0.04	24
11	0.14	52
12	0.08	20
13	0.11	29
14	0.03	8
15	0.06	18
16	0.19	24
17	0.14	24
18	0.23	34
19	0.93	251
20	2.26	362
21	5.62	527
22	4.29	349
23	0.97	120
24	0.16	16
Total	15.27	1 864

Ces expositions sont rappelées ici pour mémoire, en effet elles sont déjà intégrées aux encours de prêts garantis au paragraphe I.

III – Autres expositions

Expositions et dépôts

La Banque Postale Home Loan SFH dispose de deux comptes courants ouverts dans les livres de La Banque Postale présentant un encours créditeur cumulé de 59.2 millions d'euros au 30 juin 2026. La Banque Postale Home Loan SFH dispose d'un compte ouvert dans les livres de La Banque de France présentant un encours créditeur de 0.53 millions d'euros au 30 juin 2026.

La Banque postale Home Loan SFH a octroyé un prêt chirographaire de 15 millions d'euros le 20/03/2026 à La Banque Postale et à échéance le 24/09/2026.

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'opération de couverture ou d'autres expositions similaires ; en particulier elle ne détient pas d'instrument à terme.

IV – Remboursements anticipés

Pour le deuxième trimestre 2026, le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat apportés en garantie est 3%. L'encours remboursé par anticipation représente 214.8 millions d'euros. Les pourcentages sont exprimés en rapportant le cumul des remboursements anticipés du trimestre à la moyenne des encours des prêts en fin de mois de ce même trimestre.

V – Liste des numéros internationaux d'identification des titres

Les numéros internationaux d'identification des obligations de financement de l'habitat sont mentionnés en section VIII.

VI – Expositions aux risques de marchés, de crédit et de liquidité

1) Risque de taux

Les caractéristiques (montant, maturité et type de taux d'intérêt) des prêts accordés par La Banque Postale Home Loan SFH à La Banque Postale sont identiques à celles des émissions d'obligations sécurisées. Les taux de ces prêts correspondent aux taux des émissions majorés d'une marge destinée à la couverture des charges d'exploitation de La Banque Postale Home Loan SFH. Un Comité de gestion dédié à La Banque Postale Home Loan SFH se réunit mensuellement et établit notamment la surveillance du risque structurel de taux et la projection des positions à taux fixe issues de tous les postes du bilan vu par transparence. Le bilan par transparence est composé des actifs et passifs suivants :

- prêts immobiliers composant le portefeuille de couverture (100 % à taux fixe) ;
- prêts chirographaires de La Banque Postale Home Loan SFH à La Banque Postale pour un montant non significatif à l'échelle du bilan (taux fixe) ;
- gage-espèces accordé par La Banque postale à La Banque Postale Home Loan SFH pour couvrir les besoins de trésorerie à 180 jours (non rémunéré) et déposé dans les livres de La Banque Postale ; ou gage-espèces accordé par La Banque Postale Home Loan SFH au Fonds de Résolution Unique (FRU) ;
- trésorerie placée sur un compte de dépôt à La Banque Postale et, pour une partie négligeable, sur un compte à la Banque de France ;
- fonds propres, dette de restitution et comptes de régularisation ; assimilés à des postes à taux fixe (non rémunérés) ;
- passif lié au gage-espèces (non rémunéré) ;
- obligations sécurisées (100 % à taux fixe).

Les postes de bilan étant composés quasi intégralement d'actifs et de passifs à taux fixe (sauf une part non significative à l'échelle du bilan), il en résulte une impasse structurelle à taux fixe négligeable sur la durée de vie résiduelle des obligations sécurisées. Une telle composition des postes du bilan permet une stratégie de couverture naturelle de l'impasse à taux fixe. Le risque de taux résiduel est donc considéré comme négligeable au regard du montant des fonds propres de La Banque Postale Home Loan SFH. Enfin, la sensibilité de la position de taux est également négligeable pour les mêmes raisons.

2) Risque de crédit

Le risque de crédit se caractérise par l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance d'une contrepartie donnée par rapport aux engagements qu'elle a souscrits.

En particulier, le risque de crédit principal se matérialiserait en cas de défaut de La Banque Postale à honorer l'un de ses engagements financiers vis-à-vis de La Banque Postale Home Loan SFH. Ce risque est couvert par un contrat entre les deux sociétés (Collateral Security Agreement) ; lequel prévoit la remise en garantie d'un portefeuille de crédits immobiliers (objet du présent rapport). Dans l'éventualité d'un défaut de La Banque Postale, la propriété de ce portefeuille serait transférée à La Banque Postale Home Loan SFH. La Banque Postale Home Loan SFH se retrouverait ainsi exposée à un risque de crédit sur les particuliers au titre de leur crédit immobilier. Les remboursements des particuliers en principal et intérêts permettraient alors de rembourser les porteurs obligataires. La qualité de crédit au moment du transfert de propriété pourrait également être affectée par la modification des règles d'octroi ou de garantie par La Banque Postale en préalable à son défaut. Les crédits immobiliers apportés en garantie par La Banque Postale à La Banque Postale Home Loan SFH sont sélectionnés sur un ensemble de critères stricts permettant d'assurer la qualité et la solvabilité des emprunteurs ainsi que des sûretés associées aux financements. Ce portefeuille de crédits immobiliers, revu une fois par mois, permet d'assurer le surdimensionnement nécessaire et est soumis à un ensemble de stress tests annuellement.

3) Risque de liquidité

La couverture de la liquidité associée au règlement des coupons est assurée par un gage-espèces de 25 millions d'euros. La couverture associée au remboursement du principal des émissions (ou le cas échéant pour certains coupons) est traitée façon ad-hoc et par anticipation. Le risque de liquidité est traité, suivi et reporté en Comité de gestion financière de la Banque Postale Home Loan SFH avec un zoom particulier sur le risque de liquidité sur 180 jours.

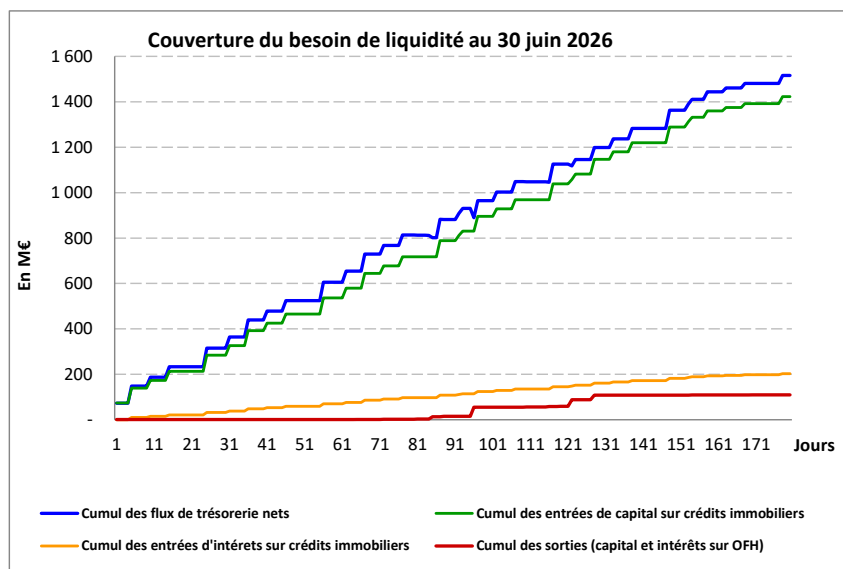
4) Risque de change

Au 30 juin 2026, La Banque Postale Home Loan SFH n'est pas exposée au risque de change. Les facteurs de risques sont disponibles dans le prospectus de base (et ses suppléments) du programme.

VII – Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 513-7 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué par « transparence ». C'est-à-dire que sont comptabilisés comme flux positifs (entrées) les encaissements en principal et intérêts résultant des crédits immobiliers reçus à titre de garantie, en lieu et place des flux prévisionnels de la créance garantie par les crédits immobiliers. Les entrées de trésorerie sont fongibles (principal et intérêts) pour faire face aux sorties de trésorerie liées aux paiement de coupons et/ou de remboursement de nominal aux investisseurs. Elles intègrent les remboursements anticipés perçus sur les crédits immobiliers.

Pour les émissions au format soft bullet, la date d'échéance la plus lointaine est retenue pour le calcul de la trésorerie à 180 jours. Les sorties de trésorerie sur les 180 prochains jours ne concernent que le paiement d'intérêts sur les obligations de financement de l'habitat.



Au 30 juin 2026, les besoins en liquidité sur les 180 prochains jours calculés sur les encaissements relatifs aux crédits immobiliers reçus à titre de garantie sont nuls et sont donc couverts.

VIII – Structure des échéances des actifs financiers et des obligations de financement de l'habitat

La Banque Postale Home Loan SFH ne possède pas d'actifs financiers autre que les dépôts sur les comptes courants.

Titres au format EMTN

Série d'émission	Code ISIN	Nominal (MEUR)	Date d'émission	Maturité initiale	Durée possible de la prorogation (en années)	Maturité prorogeable	EU LABEL
	2 FR0011600477	50	24/10/2013	24/10/2033	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	3 FR0011600493	50	30/10/2013	30/10/2028	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	4 FR0011603760	20	25/10/2013	27/10/2031	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	6 FR0012174399	65	26/09/2014	26/09/2036	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	8 FR0012486256	50	04/02/2015	04/04/2040	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	10 FR0012757813	50	02/06/2015	09/05/2040	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	11 FR0012829299	50	03/07/2015	01/07/2039	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	12 FR0013049384	30	03/11/2015	31/03/2036	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	14 FR0013102845	15	28/01/2016	28/01/2031	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	16 FR0013237211	20	13/02/2017	13/02/2042	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	17 FR0013262961	540	23/06/2017	23/06/2027	1	23/06/2028	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	18 FR0013296308	20	01/12/2017	01/12/2037	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	19 FR0013313855	750	07/02/2018	07/02/2028	1	07/02/2029	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	20 FR0013369667	1 000	04/10/2018	04/10/2028	1	04/10/2029	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	21 FR0013372174	15	18/10/2018	18/10/2033	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	23 FR0013387172	30	17/12/2018	17/12/2038	1	17/12/2039	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	26 FR0013400744	40	11/02/2019	11/02/2039	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	28 FR0013416724	30	29/04/2019	29/04/2039	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	30 FR0013454733	1 000	22/10/2019	22/10/2029	1	22/10/2030	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	33 FR0013482890	860	12/02/2020	12/02/2035	1	12/02/2036	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	39 FR0013506714	750	07/04/2020	07/04/2027	1	07/04/2028	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	40 FR0013506839	750	09/04/2020	09/04/2028	1	09/04/2029	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	41 FR00140020M4	500	15/02/2021	15/05/2029	1	15/05/2030	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	42 FR00140020L6	500	15/02/2021	15/10/2028	1	15/10/2029	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	43 FR0014007X14	1 000	27/01/2022	27/01/2042	1	27/01/2043	- EEA Grandfathered – CRR compliant
44**	FR001400A9N7	900	12/05/2022	12/05/2030	1	12/05/2031	- EEA Grandfathered – CRR compliant
	45 FR001400DC98	1 000	19/10/2022	23/01/2030	1	23/01/2031	Premium
	46 FR001400FD12	1 250	31/01/2023	31/01/2031	0.5	31/07/2031	Premium
	47 FR001400HF42	1 000	19/04/2023	19/02/2029	1	19/02/2030	Premium
	48 FR001400ILH4	1 000	20/06/2023	20/06/2029	1	20/06/2030	Premium
	49 FR001400NGT9	750	29/01/2024	29/01/2034	1	29/01/2035	Premium
	50 FR001400T1N3	1 000	04/10/2024	04/10/2039	1	04/10/2040	Premium
	51 FR001400TR51	1 000	07/11/2024	30/10/2030	0.5	30/04/2031	Premium
	52 FR001400ZZT3	1 000	28/05/2025	28/05/2040	1	28/05/2041	Premium
	53 FR0014010BU9	1 000	12/06/2025	12/06/2032	1	12/06/2033	Premium
	54 FR0014013WA1	750	05/11/2025	05/11/2031	1	05/11/2032	Premium
	55 FR0014013WA2	1 000	23/01/2026	23/01/2033	1	23/01/2034	Premium
	56 FR00140190P8	1 000	11/06/2026	11/06/2036	1	11/06/2037	Premium
Total		20 835					

** Le 17 juin 2026, un TAP de 150 MEUR (compris dans les 900 MEUR), rattaché à l'émission 44, a été effectué sous le label Premium.

Titres de droit allemand (Gedekte Namensschuldverschreibungen)							
Série d'émission	Identifiant	Nominal (MEUR)	Date d'émission	Maturité initiale	Durée de la maturité prorogeable	Maturité prorogeable	EU LABEL
RCB1	NSVS001	25	08/09/2014	10/09/2029	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB2	NSVS002	10	12/09/2014	12/09/2031	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB3	NSVS003	50	19/09/2014	19/09/2039	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB4	NSVS004	10	23/09/2014	23/09/2026	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB5	NSVS005	15	05/06/2015	05/06/2035	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB6	NSVS006	30	08/10/2015	18/10/2034	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB7	NSVS007	20	12/10/2015	20/10/2033	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB8	NSVS008	10	21/10/2015	29/10/2027	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB9	NSVS009	50	18/12/2015	04/01/2035	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB10	NSVS010	30	17/03/2017	17/03/2042	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB11	NSVS011	20	17/03/2017	17/03/2037	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB12	NSVS012	15	17/03/2017	17/03/2032	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB13	NSVS013	50	04/05/2017	04/05/2037	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB14	NSVS014	50	12/05/2017	12/05/2042	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB15	NSVS015	25	17/05/2017	17/05/2041	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB16	NSVS016	20	01/12/2017	01/12/2037	1	01/12/2038	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB17	NSVS017	20	15/02/2018	15/02/2038	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB18	NSVS018	50	05/04/2018	05/04/2038	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB19	NSVS019	30	14/03/2018	15/03/2038	1	15/03/2039	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB20	NSVS020	50	03/05/2018	03/05/2038	1	03/05/2039	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB21	NSVS022	50	07/05/2018	07/05/2041	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB22	NSVS021	26	07/05/2018	07/05/2035	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB23	NSVS023	25	15/06/2018	03/09/2038	1	03/09/2039	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB24	NSVS024	20	19/10/2018	19/10/2038	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB25	NSVS025	15	24/10/2018	24/10/2034	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB26	NSVS026	15	22/10/2018	22/09/2038	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB27	NSVS027	50	14/03/2019	14/03/2039	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB28	NSVS028	50	23/04/2019	25/04/2044	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
Total		831					

L'encours total du passif obligataire se monte à un nominal de 21 666 MEUR.

Depuis la création de La Banque postale Home Loan SFH aucune option de prorogation d'échéance n'a été exercée.

Les éventuels déclencheurs de prorogation d'échéance relatifs à des émissions réalisées avant le 8 juillet 2022 sont à la main de l'émetteur et prévus dans les *final terms* de chaque émission. Pour les émissions réalisées après le 8 juillet 2022, les déclencheurs de prorogation d'échéance, lorsqu'ils existent, sont définis par l'article 3 du décret 2021-898 et rappelés dans le prospectus du programme de base validé par l'AMF.

IX – Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le dernier niveau certifié par le contrôleur spécifique du ratio de couverture légal s'élève à 137% au 31 mars 2026.

Fait à Paris, le 13 août 2026

Patrick PEAUCELLE
Directeur Général de La Banque Postale Home Loan SFH